

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant à la fin les mots suivants:

«ou d'engager des discussions avec les provinces et les territoires sur la façon de mieux intégrer les intérêts régionaux dans le processus législatif du gouvernement fédéral.»

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous pourrions discuter procédure tout l'après-midi, mais j'aimerais dire qu'à mon avis vous pouvez très difficilement accepter un pareil sous-amendement. Je pourrais parler très longuement, mais cet amendement n'a pas le caractère d'un sous-amendement. Il faut qu'un sous-amendement soit très limité et concerne l'amendement. L'amendement a été très bien rédigé par le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling). C'est un véritable amendement, mais celui que présente le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) n'est pas un sous-amendement. Il va beaucoup plus loin.

Je vois, monsieur le Président, que vous prenez la chose en délibéré avec vos conseillers. A mon très humble avis, Votre Honneur, je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un sous-amendement.

M. le vice-président: La présidence prend la chose en délibéré pendant quelques secondes.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement. Je soutiens qu'à mon avis ce sous-amendement est irrecevable. Il ne remplit pas les conditions d'un sous-amendement.

M. Riis: Monsieur le Président, sauf tout le respect que je dois à mes collègues, l'amendement modifie l'amendement. Il ne le change pas. On y reconnaît la valeur de l'amendement et on y prévoit simplement ce que l'on pourrait appeler une diversification du mandat général proposé. Je crois que vous conclurez que le sous-amendement est recevable. Il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas. Si l'on entre dans un débat sur l'à-propos du sous-amendement, je demande que les députés s'en tiennent aux citations opportunes parce que je suis sûr que ce sous-amendement est bel et bien un sous-amendement.

M. le vice-président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) pour le débat.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'estime que c'est un plaisir et un honneur de prendre la parole cet après-midi dans un débat sur la réforme du Sénat. L'affaire des amendements et des sous-amendements aux amendements que l'on vient de vivre illustre tout à fait bien la longue histoire de la réforme du Sénat au Canada.

Au fil des ans, beaucoup de plaisantins ont affirmé que le 1^{er} juillet 1867 marquait la naissance du Canada en tant que pays grâce à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui instituait les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif du gouvernement. Le 2 juillet, ils se sont tous réunis pour discuter des modifications à apporter au Sénat. Peut-être la réforme ne remonte-t-elle pas aussi loin mais il convient de souligner que c'est au cours des sept premières années d'existence de la Confédération que les premiers efforts sérieux ont été faits pour modifier le Sénat qui avait été créé.

Lorsque l'on tente d'évaluer le rôle du Sénat dans sa forme actuelle, le défi que les Canadiens de tous les coins du pays ont

Le Sénat

à relever est évident. Pour toute personne qui siège ici, la remise en question de la manière dont le Sénat défend les intérêts du Canada coule de source, c'est le moins que l'on puisse dire.

Puisqu'il ne convient pas de parler de l'autre endroit avec dédain, je crois que les événements récents nous permettront de comprendre que le Sénat ne défend pas aussi bien qu'il le devrait les régions du Canada ou les aspirations des différents secteurs de la société canadienne. Dès lors, il faut nous demander si le Sénat devrait exister. En parlant de l'existence même du Sénat, nous pouvons examiner les amendements proposés aujourd'hui. Des députés, surtout des néo-démocrates, ont déclaré que le Sénat devrait être aboli purement et simplement. Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président. En tant que Canadien de l'Ouest, je crois que la Chambre a besoin d'une seconde opinion comme on disait en 1867. Je crois qu'il nous faut un conseil des anciens ou un Sénat, mais la façon dont sera établie cette institution est d'une importance capitale pour nous tous.

L'amendement proposé par le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling) est intéressant. Il invite le gouvernement à soumettre à une conférence des premiers ministres la question de la réforme du Sénat et «les questions telles que le mode de sélection, le degré de représentation des provinces et des territoires et les pouvoirs à attribuer au nouveau Sénat». J'approuve en principe et de fait cet amendement et cela, parce qu'il nous donne les moyens de modifier le Sénat. Il permet d'assouplir la méthode de réforme du Sénat.

Depuis 1968, seize propositions concrètes de réforme du Sénat ont été présentées par divers groupes d'intérêt fédéraux et provinciaux. Il y a eu le modèle de la Canada West Foundation, le modèle de l'Association du barreau canadien et un certain nombre d'autres modèles, y compris une Chambre d'assemblée provinciale. Il est clair qu'il nous faut trouver un moyen de réformer le Sénat.

Je crois que si, suite aux initiatives prises dans l'Accord du lac Meech et avec la réforme du Sénat comme point prioritaire au programme, la Chambre adoptait la motion modifiée voulant que nous soumettions la question à la conférence des premiers ministres ainsi que les questions telles que le mode de sélection, le degré de représentation des provinces et des territoires et les pouvoirs à attribuer au nouveau Sénat, elle ferait là un important pas en avant, car elle se trouverait à dire que même si chaque député a son opinion sur la façon d'équilibrer le Sénat, tous les députés conviennent qu'il faut réformer le Sénat canadien.

Sur les 16 modèles proposés depuis 1968 pour la réforme du Sénat, un certain nombre tombent dans une catégorie générale qui comprend l'abolition du Sénat et sa reconstitution à partir de zéro. Je n'ai évidemment pas le temps dans les quelques minutes qui restent de traiter plus précisément de la question de savoir si nous devons abolir totalement le Sénat ou tenter simplement de convaincre le premier ministre du Canada et ceux des provinces d'apporter quelques modifications concrètes à notre Constitution afin de transformer les pouvoirs du Sénat tel qu'il existe.